



FEDERATION DE LA METALLURGIE

METALLURGIE

Le Président

Paris, le 10 mars 2010

Monsieur Patrice CHASTAGNER
PDG STMicroelectronics France
STMicroelectronics Site de Grenoble
12 rue Jules Horowitz
BP217
F-38019 GRENOBLE Cedex

Objet : Accord STMicroelectronics sur les congés

Monsieur le Président,

Lors d'un précédent courrier (réf. : 20081217_congés.doc) signé par notre délégué syndical central Monsieur Jean-Marc Sovignet, nous avons déjà attiré votre attention sur des difficultés d'application de l'accord portant sur les congés. Par la présente, je tiens à vous réaffirmer que celles-ci perdurent.

Dans un contexte particulièrement difficile pour notre industrie, et alors même que dans le cadre des Etats généraux de l'Industrie notre organisation s'est fortement engagée pour la défense de filières telle l'électronique comme moteur de croissance, nous ne pourrions comprendre que STMicroelectronics qui en constitue le cœur puisse laisser s'installer des distorsions dans l'interprétation et l'application d'accords signés.

Ce fait est de nature à compromettre la politique contractuelle à laquelle nous sommes fortement attachés et risquerait de creuser un fossé entre la direction de STMicroelectronics et ses salariés.

Nous réaffirmons ici notre préférence pour une prise des jours de congés comme un repos après un temps de travail, qui est la seule garante d'un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle. La prise des congés ne doit pas être une variable d'ajustement pour le résultat financier.

Jusqu'à ce jour, la direction de STMicroelectronics est toujours restée floue voire permissive au niveau des congés durant une forte activité et très voire trop restrictive lorsqu'elle a besoin d'améliorer le résultat financier du trimestre.

Fédération de la Métallurgie CFE-CGC

33 Avenue de la république – 75011 PARIS - Tel.: 01 44 53 32 00 - Télécopie 0145 26 94 75

E-MAIL : federation@metallurgie-cfecgc.com

INTERNET: www.metallurgie-cfecgc.com



FEDERATION DE LA METALLURGIE

METALLURGIE

La situation que nous vivons aujourd'hui est sans commune mesure avec ce que beaucoup ont déjà connu. Cependant entre disponibilité, acquisition, fractionnement sur volontariat, ordre des départs ..., des annonces au niveau monde ou même au niveau de certains sites sur les congés, sont en contradiction avec ces accords voire avec la loi française.

Il en va de notre responsabilité partagée de faire respecter nos accords mais aussi la loi. STMicroelectronics se targue d'être toujours en conformité avec les lois de chaque pays où elle opère, la France ne saurait échapper à cette règle.

Si la CFE-CGC est reconnue dans son approche « force de propositions », nous avons su le faire en temps de crise et ce dans les meilleures conditions possibles, il n'en demeure pas moins que nous entendons que le droit du travail soit respecté.

Nous restons à votre entière disposition pour évoquer avec vous et/ou votre direction générale des ressources humaines afin d'étudier dans les plus brefs délais les actions correctives à même de rétablir la bonne application dudit accord.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
Gabriel ARTERO

Copie :
Mr Thierry Denjean, Directeur des ressources humaines France